

Le Grain de sable en Isère

Bulletin d'Attac-Isère

Bulletin n° 47 de mai 2010 - Prix : 0,2 euros

Attac : Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
Bulletin édité par Attac-Isère
Siège social et adresse postale :
Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE
attac38@attac.org - <http://www.local.attac.org/attac38/>
Directeur de la publication : Bernard Labouré
Mise en page : Georges Veyet
CPPAP : en cours d'enregistrement
Imprimé par nos soins

« On entend souvent dire que cette mesure (le bouclier fiscal) ne concernerait que la partie la plus riche de la population, mais n'est-ce pas celle qui fait tourner l'économie ? »

(Christine Lagarde, Ministre de l'économie et des finances, 2009)

Taxer le finance

Taxer la finance : comment ça peut marcher ?

Qu'est qu'une taxe sur les transactions financières (TTF) ?

La TTF est une taxe prélevée sur l'ensemble des transactions sur les marchés financiers. La TTF diffère de la TTC (taxe sur les transactions de change proposée par J. L. Borloo et B. Kouchner) car elle s'appliquerait à toutes les transactions financières effectuées sur les marchés boursiers, les marchés de devises, les marchés des produits dérivés et sur tous les autres produits financiers négociés par les professionnels des marchés financiers et elle serait d'un taux beaucoup plus élevé (dix à cent fois) afin de limiter la spéculation.

Sur le plan mondial, les estimations les plus fiables, notamment à partir des chiffres de la Banque des règlements internationaux (BRI), font état de transactions financières portant sur des montants équivalant à environ **cent fois** les échanges de biens et services (évalués sur l'année 2009 à partir des chiffres publiés par la CNUCED à 14 000 milliards de dollars environ d'exportations et autant d'importations).

Le montant global des transactions financières serait donc de l'ordre de **6 000 milliards de dollars par jour**, dont environ la moitié pour les transactions de change (3000 milliards de dollars par jour).

La prolifération pathologique des instruments financiers

On parle de taxer les transactions financières, mais pour cela il faut se poser la question : quelle est la place, occupée par les différents marchés, leurs importance respective, et leur fonctionnement ?

Le marché des changes, sur lequel s'échangent les devises, est un des plus gros marchés en termes de volume échangé, loin devant celui des actions et obligations. Ce qui caractérise les opérations sur ce marché, c'est la concentration : elles concernent un petit nombre de monnaies.

Le marché des actions et des obligations représente un volume de transactions moins important.

Les actions sont des titres de propriété sur les entreprises, qui donnent droit à des dividendes et génèrent des plus (ou moins) values lors de la revente.

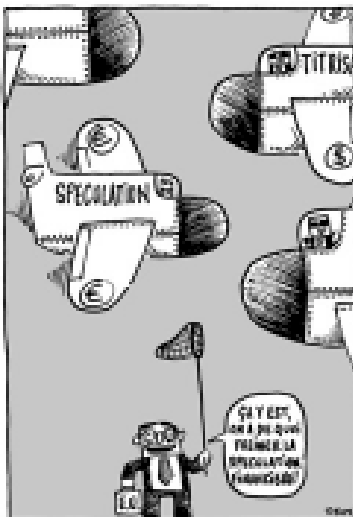
Les obligations sont des titres négociables, émis par des emprunteurs : les États (titres de la dette publique) ou les entreprises.

Les marchés dérivés : l'expression « produits dérivés » désigne les instruments financiers dont la valeur dérive de celles d'un autre instrument qu'on appelle le sous-jacent. Le sous-jacent peut être un taux d'intérêt, une devise, une action, un indice boursier ou une marchandise.

L'imagination des financiers est sans limite, et ils inventent sans cesse de nouveaux sous-jacents : risque de crédit, indices climatiques, électricité...

Les produits dérivés ont été à l'origine créés pour permettre la couverture (protection) des acteurs de l'économie réelle contre les risques financiers. Ainsi, un importateur français qui aurait à payer une facture d'un million de dollars dans trois mois achète à terme des dollars, (c'est-à-dire fixe aujourd'hui le prix auquel il effectuera son achat de dollars dans trois mois) pour se couvrir contre une appréciation éventuelle de la devise américaine. Il fixe ainsi le montant d'euros qu'il aura à verser pour payer sa facture et n'a donc pas de risque de change.

Le paradoxe de ces marchés, conçus pour « protéger », est qu'ils sont devenus hautement spéculatifs, sur les marchés dérivés, il n'est pas nécessaire de détenir un actif pour acquérir un produit dérivé fondé sur cet actif. Par exemple, c'est comme si on pouvait souscrire une assurance sur la maison de son voisin, y mettre le feu et toucher la



prime !

Les produits dérivés sont pour l'essentiel les contrats à terme, les contrats optionnels et les contrats d'échange (*swaps*) :

Un contrat à terme est un contrat où le prix et la quantité sont fixés aujourd'hui pour une transaction qui aura lieu à une date future. N'importe quelle marchandise peut faire l'objet d'un contrat à terme, mais les plus traitées sont les matières premières, dont les denrées agricoles.

Un contrat d'option n'est pas symétrique, car il permet à l'acquéreur, moyennant le paiement d'une prime, d'acheter (option d'achat ou *call*) ou de vendre (option de vente ou *put*) une quantité déterminée d'un actif sous-

jaçant à un prix fixé à l'avance, la transaction éventuelle ayant lieu à une date ultérieure.

Un contrat d'échange (swap) permet d'échanger une créance ou une dette ayant certaines caractéristiques contre une créance ou une dette ayant des caractéristiques différentes.

Ces marchés peuvent être **organisés** ou **de gré à gré (OTC)**.

Sur un **marché organisé**, les négociations, bien que gérées par des entreprises privées (NYSE Euronext, par exemple), sont supervisées par des autorités qui fixent des règles et les contrats proposés sont standardisés.

Les marchés de **gré à gré** ne sont pas réglementés : des contrats « sur mesure » se négocient directement entre les acteurs. La plupart des transactions financières ont aujourd'hui lieu sur des marchés de gré à gré, donc échappent à tout contrôle.

Concrètement, où prélever la taxe et comment ?

Le prélèvement de la taxe ne pose pas de difficultés insurmontables.

Il existe deux types de marchés financiers.

- D'une part, les **marchés financiers centralisés** comme les bourses d'échange où l'on achète et vend des actions, des obligations, des produits dérivés et des matières premières.
- D'autre part, les **marchés financiers décentralisés** comme le marché des changes, où les transactions sont réalisées de gré à gré.

Sur les **marchés boursiers**, le prélèvement de la taxe est très simple. Les ordres d'achat et de vente sont adressés à un système informatique centralisé où tous les intervenants sont dûment répertoriés.

Sur les **marchés décentralisés** où les transactions sont réalisées directement entre vendeurs et acheteurs, le prélèvement est un peu plus complexe mais ne présente aucune difficulté majeure. Il s'agit de marchés de gros où ce sont en général les grands établissements bancaires qui interviennent pour le compte de leurs clients ou pour leur propre compte. Toutes les transactions sont enregistrées et laissent des traces informatiques.

Georges Veyet

Extraits du rapport : « Taxons la spéculation financière, des taxes globales pour construire les biens communs de l'humanité » en ligne sur le site attac France

Retraites et écologie : débat d'idées

« Retraites : une dimension écologique que l'on ne peut ignorer »

Le débat sur les retraites est curieux. Il s'agit des conditions de vie et du bien-être des futurs retraités, en 2030, en 2050, etc. c'est-à-dire les mêmes échéances que celles qui servent de repères à des projections et politiques du climat et d'autres ressources naturelles.

L'analyse actuelle du financement des retraites repose sur des hypothèses de croissance économique et de gains de productivité à l'infini (souvent 1,5 % par an en moyenne). On oublie de se demander si c'est compatible avec les exigences d'une société soutenable, si le bien vivre des futurs retraités ne risque pas d'être compromis par ces stratégies de croissance, et si la croissance quantitative ne va pas s'effondrer quoi que l'on fasse dans les pays riches du fait de l'épuisement d'une nature surexploitée et de la fin du pétrole et d'autres ressources indispensables à des gains de productivité globaux.

Il serait temps de s'interroger sur le paradoxe qui consiste à défendre l'environnement des générations futures à propos du climat et à l'oublier lorsqu'il est question de leurs retraites à long terme.

Cela conduit-il à un pessimisme aggravé ?

Si les hypothèses du Conseil d'orientation des retraites (COR) en matière de croissance doivent être revues à la baisse, si la croissance quantitative devient nulle, n'est-ce pas pire encore que les scénarios actuels ? En aucun cas, à condition toutefois de sortir des raisonnements économiques standard. Il existe deux pistes crédibles à combiner : la réorientation de la production vers des « valeurs ajoutées durables », sans croissance des quantités, et le partage des richesses.

La première piste revient en fait à rappeler aux économistes que la richesse nationale qui sert de base au financement public n'est pas dans les quantités mais dans la valeur ajoutée. Leurs scénarios « productivistes » oublient la possibilité de produire plus de valeur ajoutée, sans croissance quantitative,

par une montée en durabilité (qui échappe aux mesures de la croissance en volumes).

À quantités produites identiques, il y a nettement plus de valeur ajoutée monétaire (et d'emplois), donc de richesse économique, donc de bases de financement de la protection sociale, dans les productions les moins polluantes et les plus douces avec la nature. La valeur ajoutée durable devrait devenir la grande ressource économique du futur, à l'opposé de la mythique croissance verte.

La deuxième piste est le partage des richesses. Pas seulement les richesses marchandes. Le pouvoir d'achat des retraités, c'est très important, surtout pour les petites et moyennes retraites dont la régression est programmée. Mais il faut aussi développer des services hors marché (santé, culture et sport, transports collectifs, soins pour tous...) et l'accès à des richesses non économiques (liens sociaux, participation citoyenne, richesses naturelles...) pour fonder le bien vivre des retraités.

Pour financer les retraites, les dizaines de milliards d'euros à trouver annuellement existent déjà, sans croissance. Il faut les sortir des « niches » fiscales et sociales les plus contestables et prendre l'argent là où il est : les hauts revenus (qui ont bénéficié de dix ans de cadeaux fiscaux énormes) y compris les retraites indécentes, l'excès de profits, la spéculation, la fraude fiscale et les niches et paradis fiscaux. En tout, cela fait 80 à 100 milliards d'euros par an de manque à gagner pour les finances publiques.

Qui plus est, ces deux pistes se confortent mutuellement. La montée en durabilité de la valeur ajoutée élargit la base de financement, et la réduction des inégalités est favorable à l'adoption de politiques écologiques socialement acceptables.

Avec de telles orientations, le droit à une retraite de bonne qualité à 60 ans peut être assuré durablement. Ceux qui

défendent cet acquis ont d'excellents arguments. La retraite à 60 ans reste un outil majeur à la fois de partage du temps de travail (quand il y a quatre à cinq millions de personnes au chômage ou en sous-emploi et quand l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans) et de relativisation de l'emprise excessive du travail et de l'économie sur la vie et

sur la nature. Ce ne sont pas les activités bénévoles d'utilité sociale et écologique qui manquent pour des « seniors associés » qui ont d'autres projets de vie que la chaise longue.

Écologie des retraites, par Jean Gadrey, (professeur émérite, retraité, Université Lille 1, membre du Conseil scientifique d'attac)

Urgence Climatique Justice Sociale

Les suites du Sommet de Copenhague...

Conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre-Mère, Cochabamba, Bolivie

Début avril à Bonn, lors de la reprise des négociations officielles, Yvo de Boer (secrétaire exécutif de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique – CCNUCC) déclarait qu'il n'y aurait pas d'accord sur le climat en 2010, compte tenu de l'enlisement actuel des négociations officielles.

Dans le même temps, les émissions mondiales continuent à croître et les financements ne sont pas au rendez-vous.

C'est donc du côté de Cochabamba qu'il faut se tourner... La Bolivie, qui fait partie des rares pays à s'être positionné publiquement contre le calamiteux accord de Copenhague, a pris l'initiative d'inviter gouvernements, scientifiques, institutions internationales, ONG et mouvements sociaux à une « Conférence Mondiale des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Mère Terre », du 20 au 22 avril (<http://cmpcc.org/>).

Quelles que soient les appréciations que l'on peut avoir sur l'intitulé de la rencontre ou de certains des groupes de travail, c'est aujourd'hui la seule initiative internationale qui s'est donnée pour objectif de transformer le rapport de force pour infléchir l'agenda international sur les enjeux climatiques et environnementaux.



Tout en rejetant les solutions préconisées par la Banque Mondiale ou le G20, cette conférence a permis de décentrer les enjeux des négociations officielles, en mettant en lumière les enjeux sociaux, politiques et géopolitiques des solutions à apporter au changement climatique.

Un Accord des peuples a été adopté au terme de la conférence, qui affiche un programme ambitieux, loin des reculades des dirigeants des pays développés lors du Sommet de Copenhague :

« Il est donc essentiel de lancer un référendum mondial ou une consultation populaire sur le changement climatique par laquelle tou-te-s seront consultés en ce qui concerne les points suivants : le niveau de réduction des émissions des pays développés et des sociétés multinationales, le niveau de financement offert par les pays développés, la création d'un Tribunal international pour la justice climatique et environnemental, le besoin d'une Déclaration universelle des droits de la Terre-Mère, et le besoin de changer le système capitaliste actuel. »

Retrouvez sur notre site avec les autres articles du *Grain de sable* l'intégralité de l'Accord des peuples (10 pages).

Nikolaz Berthomeau

(D'après la lettre UCJS N° 4 et l'Accord des peuples)

Le droit à l'eau

Le droit à l'eau n'est-il réservé qu'aux multinationales ?

Depuis 1977, la communauté internationale a réaffirmé à plusieurs reprises l'objectif d'un accès universel à l'eau...et pourtant aujourd'hui un milliard de personnes, surtout en zones urbaines et dans les banlieues du sud n'ont toujours pas d'eau potable.

L'explication de « bon sens » sur cet échec est que les coûts d'extraction, traitement et acheminement ne peuvent être supportés par les populations et les États sans grands moyens ; ainsi l'eau comme bien économique dont la gestion doit être payée par les usagers, faisant ainsi le lit des privatisations, s'est imposée, écartant toute notion du « droit à l'eau », financé par l'impôt, considérée comme utopique.

Quelle hypocrisie ! Au Nord comme au Sud quand il s'agit de prendre en charge le coût de l'eau et d'en limiter la consommation, ce sont les simples citoyens que l'on cherche

d'abord à responsabiliser. De fait ce sont les industries et l'agro-business qui sont responsables de la majorité de la consommation et des pollutions. Ces secteurs obtiennent souvent l'eau gratuitement ou à prix très bas, ce qui est peu propice à des pratiques économes.

C'est encore plus scandaleux dans les pays du Sud où des usines et de grandes exploitations agricoles consomment d'énormes quantités d'eau alors que les populations avoisinantes souffrent de privations.

Comment se fait de cet accaparement ?

- Par l'épuisement des nappes phréatiques et aussi par la pollution des rivières par des rejets chimiques.
- Parfois la loi, comme au Chili, permet à un secteur privé de s'appropriier l'eau du secteur : la mine de cuivre de l'Atacama a privé les villages alentour des ressources en eau qu'elles avaient jusqu'alors.

Le droit à l'eau (suite)

Mais, la plupart du temps, c'est l'absence de contrôle et de régulation souvent avec la complicité des autorités locales qui permet aux multinationales de faire à peu près ce qu'elles veulent.

Exemple : en Inde, Coca Cola a une usine dans un village dans le Uttar Pradesh qui produit chaque jour 500.000 bouteilles, ce qui représente une consommation d'eau de l'ordre de 500.000 m³ /jour, beaucoup plus que ce qui leur était autorisé. Le résultat : le niveau des ressources aquifères s'est effondré asséchant les puits du secteur.

Deux autres usines de Coca Cola ont été fermées par les tribunaux mais la plupart du temps et d'une façon générale les

autorités locales n'ont ni les moyens ni la volonté de se battre contre ces abus. Le même scénario se produit dans les grandes exploitations agricoles horticoles de l'agrobusiness Espagne, Maroc..

Faire connaître et dénoncer l'exploitation sauvage, par les multinationales, de l'eau, **bien commun de l'humanité**, soutenir les résistances de ceux qui subissent ce saccage c'est une exigence du mouvement altermondialiste.

Bernard Labouré

Réalisé à l'aide d'un article d'Olivier Petijean (Ritimo)

Revue « Altermondes » hors série n° 9

INFOS pratiques



Boîte vocale

04 76 47 32 81

Dates : réunions publiques, groupes de travail, groupes locaux, conférences, autres rendez-vous.

Contacts

Grenoble

Tous les mercredis, permanence, de 15 h à 18 h à la Maison des Associations.

04 76 47 32 81

Grésivaudan

info-attacgresivaudan@googlegroups.com

Saint Marcellin

attac.stmarcellin@laposte.net

04 76 64 00 48

Attac campus

attacampus38@gmail.com

Attac Nord-Isère

nord-isere@attac.org

04 74 97 60 59

Site web

www.local.attac.org/attac38

Adresse électronique

attac38@attac.org

Adresse postale

Attac-Isère
Maison des associations
6, rue Berthe de Boissieux
38000 Grenoble

Pour des retraites solides et solidaires



Créé à l'initiative de la Fédération pour une alternative sociale et politique (FASE Isère) et Attac-Isère, le collectif isérois « **Urgence retraite justice sociale** » se mobilise. Il fait sienne l'analyse et les objectifs de l'appel national lancé par la Fondation Copernic et Attac France signé à ce jour par plus de 40 000 personnes. Deux rencontres débat sont déjà prévues :

Mardi 11 mai 2010 à 20h30

Maison des associations de Grenoble

« *L'enjeu de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'avenir des retraites* »
avec **Christiane Marty**

(Membre du conseil scientifique d'Attac France)

Mercredi 9 juin 2010 à 20h

Salle des conférences de la Maison du tourisme de Grenoble

« *La question des retraites* » (titre à confirmer par le collectif isérois)
avec **Gérard Filoche**

(inspecteur du travail, militant politique et associatif)

Notre collectif prévoit d'organiser des réunions sur le département en liaison avec des groupes locaux. Il se réunit tous les lundis à 18h00 à la Maison des associations de Grenoble.

Rejoignez-le.

ATTAC Nord-Isère vous invite à

Trois soirées projection-débat
« **L'Argent-dette** »



le lundi 26 avril, à 20h30

à La Tour-du-Pin,

maison des associations,

5 av. Alsace-Lorraine (entre le lycée et la mairie)



le mardi 18 mai, à 20h30

à Bourgoin,

salle Pré Béni



le jeudi 20 mai, à 20h30

à Villefontaine,

salle Latimier parc du Velein.

Si vous êtes perdus : 06 12 29 09 31
(Raymond)

Agenda

Groupe éco :

Groupe cinéma :

contact -> woudla@hotmail.com

Groupe Grésivaudan : tous les premiers mardi du mois à 20 h 30, salle Chartreuse à Crolles,

CA : 5 juin, MDA à 18 h 30

Radio : tous les 3ème mercredi du mois émission attac sur radio Grésivaudan

Groupe Attac St-Marcellin : tous les 2ème mercredi du mois à 20 h Maison des associations